

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 27 juin 2017

Date de convocation : 22 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin, 19 h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Séance précédée par la présentation des plans de cimetière et du logiciel de gestion de cimetière de la commune de Vauchelles Les Quesnoy réalisés par la Société Vision Drone.

Séance ouverte à 19h48

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Antony DOURNEL, Bernard FORESTIER, Dominique BERZIN, Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Marie-Claire DOLLE, Véronique CHABANCE, Patricia CHASTAGNER

Excusés : Jean-Marie SONNEVILLE qui donne procuration à M. Jacky Delaitre pour la délibération concernant l'avis sur la ferme Eurolait , Stéphane DUCROCQ qui donne procuration à M. Pascal DRUEL-POTTIER,

Absents : Rémi FOULON, Delphine FROMENT

Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

| | |
|-------------------------------------|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 12 |
| | 13 votants concernant la délibération donnant avis pour la demande de la SCL Eurolait |

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibération : retrait de la commune d'Allery de la CABS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-19 portant modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI
- Vu la demande de la commune d'Allery demandant à sortir de la CABS afin d'intégrer la communauté de communes Somme Sud-Ouest
- Considérant l'attractivité des services et des commerces de la commune d'Airaines pour les habitants d'Allery
- Considérant que le retrait de la commune d'Allery ne remet en cause ni l'existence de la CABS ni son organisation
- Vu l'avis favorable de la CABS en date du 6 avril 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité
D'émettre en avis favorable au retrait de la commune d'Allery.

Délibération : adhésion des communes de Pont-Rémy, Saint Riquier et Long le Catelet

- Vu les articles L 5215-40 et L 5211-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'extension du périmètre d'un EPCI par adjonction de communes nouvelles
- Vu l'article L 5214-26 du code général des collectivités territoriales relatif au retrait d'une commune d'une communauté de communes pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion
- Vu les demandes d'adhésion à la CABS des communes de Pont-Rémy, Long Le Catelet et de Saint Riquier
- Considérant que la proximité géographique d'Abbeville induit une attractivité naturelle pour les populations de Long, Pont-Rémy et Saint Riquier, en termes de commerces, de services, de transport et de bassin d'emplois
- Considérant également que l'Agglomération de la Baie de Somme serait confortée par l'adhésion de ces trois communes en termes de développement économique et notamment touristique.
- Vu l'avis favorable de la CABS en date du 9 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'accepter la demande d'adhésion des communes de Long le Catelet, Pont-Rémy et Saint Riquier

Délibération : sur les indemnités des élus suite à la modification de l'indice terminal brut de la fonction publique

Monsieur Le Maire informe son conseil Municipal que l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017.

La délibération du 17 avril 2014 faisant référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire pour prendre en compte cette évolution.

En conséquence, il convient de viser sur cette nouvelle délibération « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision. Ceci permettra de toujours conserver la même délibération pour les indemnités des élus malgré les évolutions de l'indice terminal brut de la fonction publique.

Accord à l'unanimité

Délibération : réalisation de la mise en peinture du transformateur EDF situé rue de la briqueterie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à l'embellissement du poste transformateur situé rue de la briqueterie

Deux demandes de financement seront demandées

Une à la FDE 80

Une à ENEDIS

Le solde et la TVA applicable étant à la charge de la commune ;

Le conseil approuve le projet de Monsieur Michel Rodier sur le thème de la campagne, la moisson et le labour pour un montant de 2200€. Le financement pourrait être le suivant :

Enedis 1000€

FDE 80 1000€

Commune 200€

Mme Chabance demande si un vernis spécial sera à appliquer après la mise en peinture prévue à la période estivale. Réponse affirmative de Monsieur le Maire pour un coût d'environ 200€ à la charge de la commune.

Délibération : approbation de l'avant projet d'aménagement de la rue de haut

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération sur l'avant projet à 101 100 € HT déjà présenté aux membres du conseil les 13 décembre 2016 et 14 février 2017 lors des réunions de conseils municipaux.

Dossier et suivi des travaux repris par la CABS dans le cadre du transfert de la compétence voirie.

Le financement du projet serait le suivant :

20% participation de la CABS

25% par le département

8 000 € au titre de la réserve parlementaire

Le marché à bon de commande est lancé par la CABS, les marchés seront scindés par secteur sur l'ensemble du territoire. Nous sommes dans l'attente de la notification de l'entreprise pour notre secteur.

Les travaux débuteront à l'automne.

Dossier inscrits au budget primitif 2017 de la commune et de la CABS.

Monsieur Randon demande comment sera le revêtement des trottoirs suite à la loi ZéroPhyto. Une modification est prévue pour l'aménagement de trottoirs paysagers c'est-à-dire engazonner au maximum.

Monsieur Duquesne ajoute qu'après la rue de Haut, ne restera à réaliser que le projet d'aménagement de la rue de la ferme. Un programme annuel de réfection des trottoirs pourra être envisagé à la suite.

Délibération : Avis concernant le dossier d'enregistrement présenté par la SCL Eurolait

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2017 organisant une consultation publique du 22 mai 2017 au 19 juin 2017 sur le dossier d'enregistrement présenté par la SCL EUROLAIT, pour un élevage de 195 vaches laitières sur le territoire de notre commune et des communes de Vaux-Marquenneville, Millencourt en Ponthieu et Cambron.

Monsieur Le Maire rappelle que l'avis du conseil municipal n'est pas obligatoire mais réputé favorable en l'absence de délibération.

Une réunion de travail, à laquelle ont participé les conseillers municipaux, s'est déroulée le mardi 20 juin.

A la demande du conseil municipal le vote se fait à bulletin secret

Le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable

AVEC

Contre : 8

Pour : 5

Abstention : 0

Divers

Parking de l'église de Caours:

Les travaux par la société STPA sont terminés.

Semaine 27 : pose de l'éclairage public par entreprise Santerne et pose de la clôture par M. Dauchez.

Mise en accessibilité :

Demande de dérogation pour mise en accessibilité côté cour de la mairie (économie de 6900€) et aide DETR accordées.

Fibre optique

Les travaux de passage de câble en souterrain sont achevés.

La pose de l'armoire est programmée fin juin début juillet.

Restera la réfection des trottoirs à l'identique.

La réunion publique avec Orange sera à prévoir à l'automne.

Participation citoyenne

Réunion publique en septembre pour expliquer le dispositif aux habitants. Réunion animée par la gendarmerie.

TADEM

Notification reliquat exceptionnel de 13608€.

Vol de fioul

Individus interpellés et présentés au tribunal.

Caours en foulées

M. Dournel rappelle le déroulé de l'organisation de la course.

Les coureurs pourront stationner sur le nouveau parking de l'église et chez M Geneau De Lamarlière

La séance est levée à 20h29